

AVIS POST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 23 AVRIL 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire de **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500 dirhams, dont le siège social est situé au 72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, agréée par Arrêté du Ministre des Finances n° 1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie **le Mardi 23 avril 2019 à 10h30** au siège social situé au 72, angle rue Ram Allah et boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un programme d'emprunt obligataire plafonné à Cinq Cent Millions (500.000.000,00) de dirhams et donne tous les pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation au Président du Directoire, pour procéder à ladite émission d'obligations et en arrêter les modalités définitives, sous réserve du respect des modalités déjà arrêtées par la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée maximum de (5) ans à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

Le cas échéant, le montant de l'émission pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à l'expiration du délai de souscription.

